

## **La fiscalité d'entreprise : TVA, IS, BIC**

### **Objectifs :**

Appréhender les règles de base de la TVA.

Distinguer et appliquer les règles d'imposition des résultats en BIC ou en IS, appliquer les règles de déductibilité des charges.

Etablir les liasses fiscales n° 2031 et 2065

### **Public concerné :**

**Prérequis :** Aucun prérequis

### **Intervenant(s) :**

Consultant en gestion patrimoniale

Formateur en fiscalité et droit des affaires à l'Université de Droit de Toulouse et de Toulon (Master II)

### **Moyens pédagogiques et techniques :**

Présentation d'exemples pratiques sur grand écran

Remise de support de cours, bibliographie, études et tableaux de synthèses actualisés des publications des lois de finances et des évolutions de la jurisprudence (Code des impôts, instructions administratives BOFIP, RJF édition Francis Lefebvre)

### Si formation en distanciel :

Nombre de participants maximum : 15

Déroulement de la formation sur l'application Teams

Démonstration sur grand écran

Démonstration et réalisation d'exercices

Echanges interactifs en direct uniquement (pas de tchat)

Transmission par email d'un support de cours (à imprimer de préférence)

### **Durée de la formation :** 6 heures.

### **Nombre de participants maximum :** 12 stagiaires.

### **Programme :**

Matin

Etude générale du champ d'application de la TVA (TVA collectée, TVA déductible, TVA due).

Etude du champ d'application des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et de l'impôt sur les sociétés (IS).

Détermination des produits imposables (règles d'impositions, notion de rattachement) et des charges déductibles (en particulier, notion d'amortissement, notion de stocks, réglementation des charges déductibles, frais financiers, frais généraux).

### Après-midi

Retraitements fiscaux des charges non déductibles fiscalement, analyse des liasses fiscales n° 2031 et n° 2065.

Etude des particularismes de l'imposition des sociétés soumises à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les

sociétés de droit ou sur option.

**Modalités d'évaluation des acquis :**

Quiz général en fin de formation

Questions / Réponses

Questionnaire de satisfaction

**Sanction visée :** Attestation de fin de formation

**Matériel nécessaire pour suivre la formation :**

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Si formation en distanciel :

Avoir un ordinateur avec caméra et micro intégré ou/ casque audio, webcam,

Connexion internet efficiente

Avoir télécharger l'application gratuite Teams

Télécharger les applications de bureau et mobiles Teams | Microsoft Teams

Connectez-vous à Microsoft 365.

Cliquez sur le bouton Menu, puis sélectionnez Teams.

Une fois Teams chargé, sélectionnez le menu Paramètres dans le coin supérieur droit, et téléchargez l'application de bureau.

Enregistrez et exécutez le fichier téléchargé.

**Modalités et délai d'accès**

Inscription possible jusqu'à 48h avant la formation

**Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :**

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Référent Handicap ARAPL Provence et Var

**Taux de satisfaction de la formation :** Nouveauté 2° S 2025

**Conditions tarifaires :** nous consulter